

M. HOWARD: Quelle est la base d'après laquelle on procède, d'abord?

M. CLARK: La semaine de 40 heures et de 5 jours.

M. HOWARD: Estimez-vous qu'une journée se compose de huit heures ou si vous avez une montre à arrêt?

M. CLARK: Monsieur le président, M. Howard le sait sans doute, il est très difficile de maintenir une horloge enregistreuse sur tous ces navires, surtout quand ils sont laissés à eux-mêmes et qu'il nous faut nous fier, et nous le faisons, aux hommes mêmes.

M. HOWARD: Estimez-vous qu'une journée de travail comprend huit heures ou bien acceptez-vous le nombre d'heures indiquées comme le nombre d'heures de travail?

M. CLARK: La semaine est de 40 heures.

M. HOWARD: Par conséquent, si la semaine de travail, en réalité, a été de 60 heures, comptez-vous uniquement 40 heures?

M. CLARK: Non. L'homme obtient du surtemps.

M. HOWARD: Vous compteriez 20 heures de surtemps?

M. CLARK: Oui.

M. HOWARD: Vous vous fonderiez sur les chiffres soumis?

M. CLARK: Oui.

M. HOWARD: Supposons que l'homme travaille une semaine 60 heures. Dans certains cas, il obtient un boni de 15 p. 100 de quoi?

M. CLARK: De son salaire mensuel, établi sur le nombre de jours consacrés au travail pendant le mois.

M. HOWARD: Oui?

M. CLARK: En réalité, monsieur Howard, il s'établit une moyenne, car, dans la plupart des cas, nous devons accepter le propre journal de navigation de l'homme relativement à ses heures de travail, durée et jours. La vérification est assez bien faite par le fonctionnaire des pêches de la région, de sorte qu'il s'exerce un certain contrôle qui évite assurément les abus.

M. HOWARD: Avez-vous une idée de la moyenne des heures qu'un de ces messieurs, à votre avis, consacre au travail, dans une semaine, par exemple, ou au cours d'une saison? Avez-vous pu faire des calculs?

M. CLARK: Je ne les ai pas sous la main, mais nous avons des registres. Pendant la saison, surtout pendant la période de pointe, le nombre est considérable. Beaucoup d'hommes en service sur les navires, surtout sur la côte ouest peuvent accumuler des congés compensatoires.

M. HOWARD: Et ils peuvent s'absenter du travail pendant un nombre d'heures égal au temps de travail supplémentaire accompli?

M. CLARK: Oui.

M. MCQUILLAN: Avez-vous de la difficulté à recruter les patrouilles des pêches à temps discontinu?

M. CLARK: Nous n'avons pas eu trop de difficulté. La saison desnière, il était un peu plus difficile de recruter des hommes compétents, car la plupart de ceux qui avaient eu des rapports avec les pêcheries l'année précédente s'intéressaient davantage à la pêche.

M. HOWARD: A-t-on jamais songé à augmenter le salaire de base de \$259?

M. CLARK: Le ministère du Travail s'occupe constamment d'étudier les salaires et il a sur place des gens qui s'assurent des salaires régnants pour des occupations semblables. Nous ne fixons pas le montant nous-mêmes; c'est le ministère du Travail qui le détermine.

M. HOWARD: Nous devons consulter le ministère du Travail.